2

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5265/113

Bruxelles, 28-9 1914.

A Desertine

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, d ..... *dont vous avez soumis la reproduction photographique à l'examen.*

Veuillez agréer, M , *l'assurance de notre considération distinguée.*

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

LÉON DESSERTINE

AGENT COMMERCIAL DE FORGES

ET USINES MÉTALLURGIQUES

39, AVENUE DE SAINT-MANDÉ

PARIS, LE 15 Avril 1914

5265
113

joint : une photographie

A Monsieur le Directeur
du Musée Moderne
1 rue du Musée à Bruxelles

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous exposer que, désirant céder un tableau, œuvre d'un peintre Belge du siècle dernier, on m'a engagé à m'adresser à vous avant d'offrir cette toile à qui que ce soit pour le cas où, trouvant à cette toile un intérêt artistique suffisant vous verriez intérêt à l'admettre dans vos collections.

J'ai de suite accepté cette idée et pour que vous puissiez avoir un aperçu de l'œuvre en question (tableau du peintre Stevens Joseph représentant une Dentelière), je vous en adresse ci-joint une petite photographie.

Si vous ne jugiez pas à propos de donner suite à mon offre, je vous serais obligé de bien vouloir en me le faisant connaître, me retourner cette photographie. Dans le cas contraire c'est à dire si vous décidiez de faire examiner cette toile, j'irais volontiers la soumettre en me conformant à

la

la convocation qu'il vous plairait de m'adresser le cas échéant.

Je vous remercie d'avance de votre honorée réponse et je vous prie d'agréer,

Monsieur le Directeur,

l'expression de ma plus distinguée considération.

Desertine